

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 01 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- - Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marilyn MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération 2022- 14 : Demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de son dispositif pour la réalisation des espaces publics sur l'espace Courcoussonne.**

Monsieur le Maire rappelle l'adoption du programme de travaux de réalisation des espaces publics au niveau de l'espace Courcoussonne, lesquels consistant en l'aménagement notamment d'une place type publique et stationnements ayant vocation à desservir les nouveaux commerces et à faire un espace de partage et de convivialité entre les habitants. Ces aménagements et nouveaux services seront également directement accessibles aux résidents seniors de la veille bienveillante « le Courcoussonne », voisins de la future construction.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la revitalisation et l'attractivité du centre- bourg, au maintien et au développement des commerces nécessaires à l'urbanisation croissante du village dans ce secteur et à proximité.

Le coût global des travaux est estimé 367 495 € HT soit 440 994 € TTC hors honoraires de maîtrise d'œuvre. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 40 000 € HT, l'acquisition foncière à hauteur de 40 000 € et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 18 000 € soit un total de 465 495 € HT.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour ces travaux est détaillé ci- après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Demande en cours	139 648,50
Conseil Départemental	Demande en cours	116 373, 75
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	75 000
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>331 022, 25</b>
Part du demandeur	Fonds propres	134 472, 75
	Emprunt	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **de solliciter** auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son dispositif « Réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune » une demande de subvention pour la réalisation du projet susmentionné inscrit par ailleurs dans le CRTE piloté par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.

*POUR : 13*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS,**

**Maire**

